



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 029-212901615-20241216-DCM2024_5_11-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIR : a donné pouvoir GOURVES Muriel à BERTHOLOM Cyril

EXCUSEES : CARLIER Morgane, LE BOSSER Olivia

Secrétaire de séance : Monsieur BERTHOLOM Cyril

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 10 DECEMBRE 2024
DATE D'AFFICHAGE : 11 DECEMBRE 2024

DCM N°2024-5-11

Objet : Agence Postale : renouvellement de la convention de partenariat

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Postale arrive à terme.

Il est proposé une nouvelle convention donc les principaux nouveaux points sont les suivants :

- Un minimum de 12 heures d'ouverture hebdomadaire de l'agence,
- Pas de renouvellement tacite, et une durée au choix entre 1 et 9 ans,
- Rémunération variable avec un minimum forfaitaire garanti,
- Mise en place de produits complémentaires avec une offre élargie (La Poste Mobile, tablette Ardoiz pour les séniors, dispositif Veiller sur mes parents)
- Mise en place de l'identification.

Vu le projet de convention de partenariat transmis par la Poste,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

○ **Approuve les termes de la nouvelle convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale proposée par La Poste,**

○ **Décide de renouveler la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale pour une durée de 9 ans,**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 029-212901615-20241216-DCM2024_5_11-DE

○ **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale et tous documents relatifs à la question.**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

David DEL NERO

